

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL,
CULTUREL ET NATUREL**

Rapport du Comité du patrimoine mondial

Quatorzième Session

(Banff, Alberta, Canada 7-12 décembre 1990)

I. INTRODUCTION

1. La quatorzième session ordinaire du Comité du patrimoine mondial s'est tenue à Banff, Alberta, Canada, du 7 au 12 décembre 1990. Y ont participé les Etats membres du Comité énumérés ci-après : Brésil, Bulgarie, Canada, Colombie, Etats-Unis d'Amérique, France, Grèce, Indonésie, Italie, Mexique, Pérou, Sénégal, République Unie de Tanzanie, Thaïlande, Tunisie.

2. Les Etats ci-après, parties à la Convention mais non membres du Comité, étaient représentés par des observateurs : Allemagne, Burkina Faso, Chine (République populaire de), Finlande, Philippines, République Dominicaine, République de Guinée, Roumanie, Saint Siège, Turquie, Ukraine (République socialiste soviétique d'), Union des Républiques socialistes soviétiques et Yougoslavie.

3. Les représentants du Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM), du Conseil international des Monuments et des sites (ICOMOS) et de l'Alliance mondiale pour la nature (UICN) ont participé à la session à titre consultatif. La liste complète des participants figure en annexe.

II. OUVERTURE DE LA SESSION

4. Le Président sortant du Comité, Monsieur A. Beschaouch, a ouvert la session en remerciant les autorités du Canada de leur généreuse invitation de tenir à Banff la quatorzième session du Comité du patrimoine mondial, pour les travaux duquel il a formé des vœux de succès.

5. Le représentant du Ministre de l'Environnement du Canada, Monsieur Robert Wenman, député de Fraser Valley West, a souhaité la bienvenue aux membres du Comité à Banff où le Canada avait lancé en 1885 son système de Parcs nationaux. Il a souligné que le Comité du patrimoine mondial était un véritable symbole de la détermination de la communauté internationale de préserver son patrimoine culturel et naturel. Plus qu'un symbole, le Comité avait, avec seulement dix-huit années d'existence, un actif remarquable d'accomplissements, en ayant décidé de protéger 322 biens à travers le monde. Monsieur Wenman a honoré la mémoire de René Maheu qui fut Directeur général de l'Unesco, homme de vision qui croyait aux valeurs inséparables de la culture et de la nature. Après avoir rappelé que le Canada avait été l'un des tout premiers Etats signataires de la Convention, il a réitéré la volonté de son gouvernement de remplir son devoir d'Etat partie en aidant le Comité à atteindre ses objectifs. A cet égard, il a réaffirmé le soutien du Gouvernement du Canada dans l'organisation du Colloque international sur les Villes du patrimoine mondial qui se tiendra à Québec en juillet 1991. Par ailleurs, il a fait mention du Parc national de Wood Buffalo, assurant la volonté du Canada de tout mettre en oeuvre pour résoudre les problèmes qui se posaient sur ce site où les bisons souffraient de maladie. Monsieur Wenman a également informé le Comité que le gouvernement du Canada allait, dans quelques jours, rendre public un Plan Vert visant un environnement sain, qui serait un instrument d'action essentiel des années 90. Il a formé le voeu que la conscience pour la sauvegarde du patrimoine commun de l'humanité continue de s'affirmer, sauvegarde qui requerrait les efforts conjoints de l'Unesco, des institutions spécialisées, des gouvernements et des médias. Il a conclu en souhaitant plein succès aux travaux du Comité.

6. La représentante du Directeur général de l'Unesco, Madame Anne Raidl, Directeur de la Division du patrimoine physique, a souhaité la bienvenue aux membres du Comité au nom du Directeur général. Elle a remercié très vivement les autorités du Canada de leur généreuse invitation d'accueillir la session du Comité dans un superbe site du patrimoine mondial. Evoquant l'ordre du jour de la session, Madame Raidl a attiré l'attention du Comité sur l'ampleur de la tâche qui l'attendait, puisqu'il était appelé à contribuer de plus en plus activement à la sauvegarde des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Il s'agissait là d'une mission difficile sans laquelle le seul classement des biens au patrimoine de l'humanité aurait peu de raisons d'être. Le Comité aurait ainsi à réfléchir sur les moyens de pallier les menaces que représentent le développement incontrôlé du tourisme, la croissance urbaine ou la dégradation de l'environnement. Madame Raidl a, par ailleurs, évoqué la célébration du vingtième anniversaire de la Convention en 1992, et elle a formé le voeu que, d'ici là, la Convention atteigne encore plus d'efficacité grâce à la politique de suivi de l'état de conservation des monuments et sites protégés que le Comité poursuivait, avec l'aide du Fonds du patrimoine mondial.

III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

7. Le Comité a adopté l'ordre du jour qui lui était proposé, tout en décidant d'examiner, dans le cadre des Questions diverses, la possibilité d'autoriser le Bureau à approuver le rapport du Comité devant être présenté à la prochaine Conférence générale de l'Unesco.

IV. ELECTION DU PRESIDENT, DU RAPPORTEUR ET DES VICE-PRESIDENTS

8. Madame Christina S. Cameron (Canada) a été élue Présidente du Comité par acclamation. Madame Vlad Borrelli (Italie) a été élue Rapporteur et les membres du Comité ci-après ont été élus Vice-Présidents : Bulgarie, Mexique, Sénégal, Thaïlande et Tunisie.

V. RAPPORT SUR LES ACTIVITES ENTREPRISES DEPUIS LA TREIZIEME SESSION

9. Monsieur Bernd von Droste, Directeur de la Division des sciences écologiques, a présenté un rapport sur les activités entreprises depuis la treizième session du Comité, tenue à Paris du 11 au 15 décembre 1989.

10. Il a tout d'abord informé le Comité que six nouveaux Etats étaient devenus parties à la Convention au cours de l'année : Belize, Fidji, la République populaire de Mongolie, la Roumanie, la Tchécoslovaquie et le Vénézuéla. Compte tenu de l'unification de la République populaire démocratique du Yémen et de la République arabe du Yémen, d'une part, de la République démocratique allemande et de la République fédérale d'Allemagne, d'autre part, la Convention comptait désormais 115 Etats parties. L'intérêt croissant manifesté par les Etats pour la Convention s'accompagnait d'un intérêt également accru de la part d'associations, d'institutions, des médias et du public en général, comme en témoignaient les nombreuses demandes d'information qui parvenaient au Secrétariat et les nombreuses initiatives en matière de publications, d'expositions, de réalisation de films auxquelles était associé le Secrétariat. Il a ajouté que la promotion de la Convention gagnerait beaucoup par une coopération intensifiée des Etats parties qu'il engageait à constituer des associations du patrimoine mondial qui se révéleraient très utiles pour la préparation du vingtième anniversaire de la Convention, en 1992.

11. Monsieur von Droste a évoqué les menaces particulières qui pesaient sur certains sites et la nécessité pour le Comité d'assurer le suivi de l'état de conservation des biens inscrits, en utilisant l'assistance internationale disponible au titre du Fonds du patrimoine mondial. A cet égard, il a présenté un résumé des différentes activités menées par le Secrétariat au titre de l'assistance préparatoire, de l'assistance d'urgence, de la coopération technique et de la formation. Cette dernière devenait un volet de plus en plus important et diversifié, comme en témoignaient le nombre de bourses octroyées et les séminaires ou cours de conservation qui avaient pu être réalisés.

12. Monsieur von Droste a évoqué l'étude globale à propos de laquelle il a indiqué que les travaux en ce qui concerne les sites culturels avaient été amorcés avec l'aide d'un groupe de travail qui s'était réuni en octobre 1990. Il a précisé que ces travaux s'appuyaient notamment sur les listes indicatives recues par le Secrétariat, rappelant que seules 53 listes avaient, à ce jour, été soumises par des Etats, c'est-à-dire moins de la moitié des Etats parties à la Convention. Par ailleurs, il a informé le Comité de l'avancement des travaux visant à élaborer une liste indicative globale des sites géologiques et fossilifères dans le monde, qui serait achevée en 1991.

13. Enfin, il a informé le Comité de la volonté du Secrétariat de tout mettre en oeuvre pour commémorer dignement le vingtième anniversaire de l'adoption de la Convention. Le Comité serait appelé à prendre position sur les propositions qui lui étaient faites à cet égard, tant pour élaborer une stratégie pour l'avenir que pour faire connaître largement les acquis de la Convention.

VI. RAPPORT DU RAPPORTEUR

14. Madame Christina Cameron (Canada), Rapporteur de la treizième session du Comité, a présenté les résultats de la quatorzième session du Bureau, tenue à Paris du 11 au 14 juin 1990. Elle a mis en lumière quelques unes des questions clés discutées lors de cette session et, plus particulièrement, celle du suivi de l'état de conservation des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, tant culturels que naturels. Tous les cas évoqués étaient présentés de façon détaillée dans le rapport final du Bureau, document CC-90/CONF.003/12 dont elle engageait les membres du Comité à prendre connaissance avec attention. S'agissant de l'étude globale demandée par le Comité à sa treizième session, Madame Cameron a informé les membres du Comité qu'un groupe de travail et de réflexion s'était réuni les 12 et 13 octobre 1990 à Paris, afin de faire avancer les travaux d'élaboration de cette étude. Les résultats obtenus lors de cette réunion seraient présentés au Comité lors de l'examen du point consacré à l'étude globale.

VII. PROPOSITIONS D'INSCRIPTION SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL ET SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL

15. Le Comité a examiné 19 propositions d'inscription et a décidé d'inscrire 17 biens sur la Liste du patrimoine mondial et un bien sur la Liste du patrimoine mondial en péril, et de différer l'examen d'un bien. En outre, après examen des propositions respectives, il a décidé de l'extension d'un bien inscrit et de modifier les limites de deux autres biens déjà inscrits.

16. L'Allemagne a fait savoir au Comité qu'elle retirait les propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial concernant Wörlitz, Quedlinburg, Magdeburg et Dresde.

17. Les propositions d'inscription suivantes n'ont pas été prises en considération par le Comité, le Bureau ayant décidé d'en différer l'examen : El Vizcaino (Mexique), Vilnius et Staraya Nissa (URSS).

18. A la suite d'une demande expresse des autorités du Royaume-Uni, la proposition d'inscription relative au District des Lacs a été examinée par le Comité.

A - BIENS INSCRITS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

Nom du bien	N° d'ordre	Etat partie	Critères
Châteaux et parcs de Potsdam et de Berlin	532	Allemagne	C(i)(ii)(iv)
Le Comité a pris acte avec satisfaction du fait que la proposition complémentaire incluant les châteaux et parcs de Berlin-Zehlendorf (Glienecke et Pfaueninsel) renforce la cohérence de la proposition initiale concernant les châteaux et parcs de Potsdam Sanssouci.			
Le Comité attire toutefois l'attention des autorités allemandes sur l'opportunité d'inclure l'Eglise de Sacrow et son parc dans l'aire protégée.			
Mont Huangshan	547	Chine	N(iii)(iv) C(ii)
Délos	530	Grèce	C(ii)(iii) (iv)(vi)
Monastères de Daphni, Hossios Luckas et Néa Moni de Chios	537	Grèce	C(i)(iv)
Réserve naturelle intégrale de Tsingy de Bemaraha	494Rev	Madagascar	N(iii)(iv)
Le Comité a pris acte avec satisfaction de ce qu'un plan de gestion et de protection du site venait d'être élaboré et qu'il serait mis en oeuvre par l'Unesco grâce à des fonds en dépôt fournis par l'Allemagne.			
Te Wahipounamu- Zone sud-ouest de la Nouvelle-Zélande	551	Nouvelle- Zélande	N(i)(ii) (iii)(iv)
Le Comité a noté que ce bien engloberait désormais deux biens déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, le Parc national de Westland et du Mont Cook et le Parc national de Fiordland.			
Parc national de Tongariro	421Rev	Nouvelle- Zélande	N(ii)(iii)

Le Comité a félicité les autorités de Nouvelle-Zélande d'avoir renforcé la gestion et la protection de ce site, notamment en limitant les aménagements touristiques et en prenant davantage en compte les valeurs culturelles de Tongariro.

La Amistad . 552 Panama N(ii) (iv)

Le Comité a demandé au Secrétariat d'inviter les autorités du Panama et de Costa Rica à proposer l'inscription de ce bien et du bien déjà inscrit au Costa Rica comme site unique sous le nom de Talamanca-la Amistad, et de coopérer pour une gestion concertée de ce bien.

Parc national de Rio Abiseo 548 Pérou N(ii) (iv)
(iii)

Le Comité a noté que ce site présentait également des valeurs culturelles et qu'une information complémentaire serait fournie à cet égard par l'Etat partie.

**Centre historique de Léninegrad
et ensembles monumentaux
annexes** 540 URSS C(i) (ii)
(iv) (vi)

Le Comité a recommandé vivement aux autorités responsables de renforcer le contrôle exercé sur le développement des industries polluantes et sur l'équilibre entre zones industrielles et zones classées. Il recommande en outre une particulière prudence en ce qui concerne l'éventuelle implantation de nouvelles infrastructures touristiques, et notamment hôtelières.

Itchan Kala 543 URSS C(iii) (iv) (v)

Le Comité a recommandé aux autorités responsables de sauvegarder une large zone-tampon correspondant à l'emprise de Dichan-Kala et d'appliquer des normes d'urbanisme très strictes au nord d'Itchan-Kala, dans la zone correspondant au nouveau centre urbain de Khiva où des immeubles d'une hauteur excessive ont été déjà construits. Le Comité leur recommande en outre de veiller à ce que la ville d'Itchan-Kala continue d'être habitée par sa population traditionnelle.

Kizhi Pogost 544 URSS C(i) (iv) (v)

Le Comité a recommandé aux autorités responsables de maintenir l'équilibre actuel entre la nature et les constructions, le remontage de nouvelles habitations ou églises en bois au sud de l'île de Kizhi étant de nature à modifier les caractéristiques historiques et visuelles du site.

Le Comité a félicité les autorités responsables de l'adoption récente d'une politique de conservation plus respectueuse des traditions et des savoir-faire locaux.

Le Kremlin et la Place Rouge, Moscou	545	URSS	C(i)(ii) (iv)(vi)
---	-----	------	----------------------

Le Comité a recommandé aux autorités responsables de respecter la configuration actuelle du site, et notamment l'équilibre entre les monuments et les zones non bâties.

Missions jésuites des Chiquitos	529	Bolivie	C(iv)(v)
--	-----	---------	----------

Centre historique de San Gimignano	550	Italie	C(i)(iii)(iv)
---	-----	--------	---------------

Ville coloniale de Saint-Domingue	526	République dominicaine	C(ii)(iv)(vi)
--	-----	---------------------------	---------------

Le Comité a approuvé les conclusions du rapport d'expert qui lui a été présenté et lui a permis l'examen de ce bien, et il a suggéré que le Secrétariat et l'ICOMOS participent, avec les autorités dominicaines, à toute étude portant sur la réhabilitation des quartiers anciens.

Kiev : Cathédrale Sainte-Sophie et ensemble des bâtiments monastiques et Laure de Kievo-Petchersk	527	RSS d'Ukraine	C(i)(ii) (iii)(iv)
--	-----	---------------	-----------------------

Le Comité a recommandé aux autorités responsables de respecter l'environnement de ces deux ensembles monumentaux exceptionnels.

B - EXTENSION D'UN BIEN DEJA INSCRIT SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

Conformément à l'invitation du Comité du patrimoine mondial faite lors de sa douzième session, le Saint-Siège et le gouvernement italien ont présenté, chacun selon sa propre compétence, une demande conjointe pour l'inscription des biens extraterritoriaux du Saint-Siège situés dans le Centre historique de Rome élargi à l'enceinte d'Urbain VIII. Ces biens sont les suivants : Complesso di San Giovanni in Laterano (Basilica, Palazzo Apostolico Lateranense, edifici annessi, Scala santa) ; Complesso di Santa Maria Maggiore (Basilica, edifici annessi) ; Palazzo di San Callisto, in Trastevere ; Palazzo della Cancelleria ; Palazzo di Propaganda Fide, in Piazza di Spagna ; Palazzo Maffei (Palazzo della Pigna) ; Palazzo del Santo Uffizio ; Palazzo dei Convertendi ; Palazzo detto dei Propilei ; Palazzo Pio ; Immobili sul Gianicolo ; et pour l'inscription de Saint-Paul-hors-les-Murs.

En vertu des critères culturels (i), (ii), (iv) et (vi), le Comité a décidé de procéder à cette extension dont il s'est vivement félicité, et il a modifié l'inscription antérieure comme suit :

Centre historique de Rome,
les biens du Saint-Siège
situés dans cette ville
bénéficiant des droits
d'extraterritorialité et
Saint-Paul-hors-les Murs

91bis Italie/ C(i)(ii)(i)
 Saint-Siège (vi)

Comme l'a souligné le représentant du Saint-Siège, le Comité a considéré que cette situation unique en son genre ne saurait constituer de précédent.

C - INSCRIPTION D'UN BIEN SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL

Tombouctou 119Rev Mali

Le Comité a décidé d'inscrire ce bien sur la Liste du patrimoine mondial en péril, en raison des risques d'ensablement qui menacent Tombouctou. Un programme de sauvegarde a été établi, afin de parer aux dangers les plus pressants, dont la consolidation de la mosquée de Djingareiber et l'amélioration des systèmes d'évacuation des eaux pluviales en terrasse.

D - INSCRIPTION DIFFEREE

District des Lacs 422Rev Royaume-Uni

A la demande des autorités du Royaume-Uni, le Comité a réexaminé la proposition d'inscrire le District des Lacs sur la Liste du patrimoine mondial, sur la base d'une recommandation de l'ICOMOS de son inscription en tant que bien culturel. Le Comité a discuté en profondeur de ce cas et, bien que de nombreux membres aient manifesté un grand intérêt pour l'inscription de ce bien, un consensus n'a pu être atteint. Le Comité a estimé qu'il ne disposait pas de critères suffisamment clairs pour lui permettre de se prononcer sur ce type de biens. Il a été rappelé que le manque de critères plus appropriés à l'examen de paysages culturels était, depuis plusieurs années, une préoccupation du Comité. En conséquence, le Comité a demandé au Secrétariat d'élaborer de tels critères et de présenter cette proposition au Bureau à sa quinzième session. Ceci permettra au Comité d'examiner et d'adopter ces critères à sa prochaine session et d'examiner la proposition concernant l'inscription de ce bien.

E - MODIFICATION DES LIMITES DE BIENS DEJA INSCRITS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

Parc national Olympique Etats-Unis d'Amérique

Le Comité s'est félicité de la proposition des autorités des Etats-

Unis d'Amérique d'inclure la bande côtière dans le Parc national Olympique, conformément à sa recommandation à sa cinquième session en 1981, lors de l'inscription de ce bien. Le Comité a approuvé la nouvelle délimitation de ce bien.

Parc des Rocheuses canadiennes

Canada

Le Comité s'est félicité de la proposition des autorités du Canada d'inclure dans le site du Parc des Rocheuses canadiennes les Parcs provinciaux du Mont Robson, de Hamber et de Assiniboine, comme suite à sa demande à sa huitième session, en 1984, lors de l'inscription de ce bien. Le Comité a approuvé la nouvelle délimitation de ce bien.

VIII. SUIVI DE L'ETAT DE CONSERVATION DES BIENS CULTURELS INSCRITS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL ET PROBLEMES TECHNIQUES S'Y RAPPORTANT

19. Le Comité a félicité le Secrétariat pour la qualité de son rapport relatif au suivi de l'état de conservation des biens culturels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Il a pris connaissance des différentes situations portées à son attention et s'est en particulier félicité de voir que les inquiétudes exprimées par le Bureau à sa quatorzième session, en juin 1990, au sujet des travaux de construction projetés dans la Zone des Pyramides de Guizeh à Dahchour (Egypte) avaient été portées à la connaissance des autorités égyptiennes par le Directeur général de l'Unesco. A cet égard, le Comité a confirmé son souhait de prendre connaissance, en temps utile, du plan directeur qui est en cours d'élaboration pour l'ensemble de cette zone protégée.

20. S'agissant du site archéologique de Leptis Magna (Jamahiriya arabe libyenne), un membre du Comité a fait remarquer que les crues de l'oued Lebda qui affectent sporadiquement les monuments de l'antique Leptis étaient un phénomène connu. Il y avait lieu de consulter les rapports établis sur ce phénomène par les spécialistes italiens, en particulier auprès du Centro Nazionale per le Ricerche (CNR), à Rome. Il serait tout à fait opportun de prendre contact à cet égard avec le Professeur Antonino Di Vita, Directeur de l'Ecole italienne d'Athènes, éminent spécialiste du site de Leptis et de sa problématique.

21. Le Comité a accepté les propositions du Secrétariat concernant la poursuite du système de suivi. En conséquence, l'envoi d'une troisième série de questionnaires a été reporté, tandis qu'il a été décidé qu'il serait procédé à l'analyse des questionnaires déjà reçus. Un échantillon des fiches qui résulteront de cette analyse sera présenté au Bureau à sa quinzième session. De plus, le Comité a pris note avec satisfaction de l'initiative du Secrétariat d'initier un programme de diagnostic systématique des sites culturels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Grâce à l'existence d'un projet PNUD en Amérique latine et aux Caraïbes, l'expérience serait tout d'abord tentée dans cette région.

22. S'agissant de cette même région, un membre du Comité a indiqué que le Coordonnateur du Projet PNUD-UNESCO organiserait en 1991 un stage pratique en matière de suivi. Il s'agissait là d'une excellente initiative à citer en exemple, en particulier auprès de l'ICCROM qui

pourrait, pour les prochaines années, prévoir des stages de même nature.

23. Par ailleurs, le Comité a pris connaissance avec attention du document produit par l'ICOMOS comme contribution au suivi des biens culturels du patrimoine mondial. En particulier, le Comité s'est penché sur le cas du Monastère des Hiéronymites et de la Tour de Belem, site du patrimoine mondial où avait été initiée la construction d'un bâtiment dans la zone protégée par la Convention. Le Secrétariat a informé le Comité que, alerté par diverses sources, il avait immédiatement saisi les autorités portugaises de cette question. Très inquiet de la situation qui lui a été décrite, le Comité a adressé un câble aux autorités portugaises, leur faisant part de ses craintes que le projet en question ne cause des dommages irréparables à la valeur du site, et offrant d'organiser une mission d'expert afin d'évaluer l'impact du projet.

24. Particulièrement inquiet de la prolifération de projets de ce type, le Comité a jugé opportun d'inclure dans les Orientations un paragraphe consacré à cette question, afin d'inciter les Etats parties à plus de vigilance. En conséquence, le texte suivant a été adopté afin d'être inséré dans les Orientations : "Le Comité du patrimoine mondial a invité les Etats parties à la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, à l'informer, par l'intermédiaire du Secrétariat de l'Unesco, de leurs intentions d'entreprendre ou d'autoriser, dans une zone protégée par la Convention, des restaurations importantes ou de nouvelles constructions, qui pourraient modifier la valeur de patrimoine mondial du bien. La notification devrait se faire le plus tôt possible (par exemple, avant la rédaction des documents de base pour des projets précis) et avant que des décisions difficilement réversibles ne soient prises, afin que le Comité puisse participer à la recherche de solutions appropriées pour assurer la conservation intégrale de la valeur du site comme patrimoine mondial."

IX. SUIVI DE L'ETAT DE CONSERVATION DES BIENS NATURELS INSCRITS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL ET PROBLEMES TECHNIQUES S'Y RAPPORTANT

25. L'UICN a présenté un rapport au Comité sur l'état de conservation des biens naturels énumérés ci-dessous. Le Comité était également saisi du document CC-90/CONF/4 qui résumait les réponses des Etats parties reçues par le Secrétariat comme suite aux recommandations du Bureau à sa dernière session.

Parc national de Royal Chitwan (Nepal)

Le Comité a noté avec satisfaction qu'à la suite des préoccupations exprimées par le Bureau en juin 1990 concernant les impacts éventuels d'un projet d'irrigation, qui risquait de détourner 75% des eaux de la rivière Rapti, le projet avait été réétudié par la Banque asiatique de développement et les autorités du Népal et qu'il serait probablement modifié de façon significative pour en minimiser l'impact négatif sur l'environnement.

Le Comité a invité le Secrétariat et l'UICN à suivre cette question

jusqu'à ce que la décision finale intervienne et à faire rapport au Bureau à sa prochaine session.

Parc national de Manovo-Gounda Saint. Floris
(République Centrafricaine)

Le Comité a noté les inquiétudes de l'UICN concernant l'intégrité de ce bien, qui restait menacé par un braconnage intensif malgré le début de mise en oeuvre d'un projet de restauration du parc financé par la CEE. Le Comité a également noté qu'un premier rapport sur la mise en oeuvre de ce projet serait disponible d'ici un an et il a invité le Secrétariat et l'UICN à continuer à suivre l'état de conservation de ce bien.

Mont Nimba (Guinée et Côte d'Ivoire)

Le Comité a pris note des informations fournies par l'UICN sur le projet d'exploitation minière du Mont Nimba et sur le fait que ce projet serait, selon l'UICN, de nature à mettre en péril la valeur et l'intégrité qui avaient justifié l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial ; l'Assemblée générale de l'UICN, qui venait de se tenir en Australie, avait adopté une résolution priant instamment les autorités guinéennes de ne pas autoriser ce projet et de mettre en oeuvre un plan de développement de la région qui garantisse la protection du site.

L'observateur de la Guinée a confirmé la volonté de son gouvernement d'exploiter le minerai de fer du Mont Nimba, exploitation qui avait toujours été envisagée, y compris au moment de l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial. Il a toutefois indiqué que la zone d'exploitation, qui ne couvrait que 800 ha, se trouvait en dehors du site inscrit sur la liste du patrimoine mondial et que son impact sur ce site serait minimisé en fonction des résultats d'une étude d'impact réalisée par un bureau d'étude et dont les conclusions devaient être connues dans de brefs délais ; il a ajouté que l'exploitation minière permettrait de fournir un emploi aux populations locales et également à une partie des réfugiés qui avaient envahi le site et mettaient maintenant son intégrité en péril.

Le Comité a chargé le Secrétariat d'écrire aux autorités guinéennes pour qu'elles confirment, à l'aide d'une documentation cartographique appropriée, que le projet d'exploitation minière se trouvait en dehors du site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Le Comité a aussi demandé au Bureau de réexaminer la question à sa prochaine session, à la lumière de cette documentation.

Le Comité a également souhaité demander aux deux Etats parties qui ont des intérêts économiques directement liés au projet d'exploitation, les Etats-Unis d'Amérique et la France, d'examiner si l'article 6.3 de la Convention du patrimoine mondial pourrait s'appliquer à cette initiative.

Parc national du Niokolo-Koba (Sénégal)

Le Comité a noté avec satisfaction qu'à la suite des préoccupations exprimées par le Bureau, une étude comparative avait été menée, avec l'appui du Fonds du patrimoine mondial, sur les impacts sur l'environnement des deux projets de route, à travers et au nord du parc.

Les résultats de l'étude, qui venait d'être achevée, n'ont toutefois pas pu être portés à la connaissance du Comité. Le Secrétariat les communiquera au Bureau à sa prochaine session.

Hierapolis - Pamukkale (Turquie)

Le Comité a noté avec satisfaction les informations fournies par l'observateur de Turquie concernant les problèmes de gestion relevés par l'UICN. Le site a maintenant été désigné comme zone de protection spéciale et la préparation d'un nouveau plan de gestion sera discutée au cours d'un atelier prévu en 1991 pour lequel une assistance du Fonds du patrimoine mondial pourrait être demandée.

Parc national de Wood Buffalo (Canada)

Le Comité a noté avec satisfaction les informations fournies par le représentant du Canada sur les différents menaces évoquées par l'UICN en ce qui concerne ce bien. Concernant tout d'abord le problème des bisons atteints par la brucellose et la tuberculose, celui-ci a indiqué qu'une solution autre que l'élimination pure et simple des troupeaux était recherchée, en consultation avec toutes les parties concernées, et que l'on s'orientait vers une élimination des seuls bisons atteints et la mise en quarantaine des troupeaux restant.

En ce qui concerne le barrage sur la rivière Peace, en Colombie-Britannique, il était admis qu'il altérerait le régime hydrologique du parc. Un certain nombre de crues avaient causé au début de l'année la mort par noyade d'un certain nombre de bisons. Ces dernières années, les crues périodiques, qui avaient toujours été une caractéristique de la zone du delta, avaient été moins fréquentes. Aucun de ces changements n'avait eu d'effet sur les aires de nidification des grues blanches d'Amérique dans le parc.

Enfin, les projets de construction d'usines de pâte à papier sur les bords de la rivière et de ses affluents qui traversent le parc seraient tous soumis à une étude d'impact sur l'environnement. L'une de ces études était en cours et devrait entraîner des modifications majeures aux procédés utilisés par l'usine. La vraie question était l'effet cumulatif de tous les projets de construction; il pourrait être déterminé que ceux-ci, séparément, auraient une incidence négligeable, alors qu'au total leurs effets seraient cause de préoccupations. Une nouvelle loi sur l'évaluation et l'examen des incidences environnementales avait été déposée au Parlement. On espérait qu'elle établirait un mécanisme pour faire face à de telles situations. Le Comité a noté qu'un autre rapport de suivi serait présenté en 1991.

Sanctuaire de Faune de Manas (Inde)

Le Comité a noté avec préoccupation que la réserve était toujours occupée par des membres de la tribu Bodo, que sa flore continuait d'être pillée et que le braconnage s'y poursuivait. Le Comité a été d'avis que ce bien répondait aux critères d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril et a demandé au Secrétariat de saisir les autorités de l'Inde afin que cette inscription soit envisagée.

Parc national du Keoladeo (Inde)

Le Comité a noté que l'état de conservation de cette zone humide, qui relevait également de la Convention de Ramsar avait fait l'objet d'un rapport détaillé dans le cadre de cette Convention. Ce rapport faisait apparaître que le site était menacé par l'invasion des herbues et l'insuffisance d'alimentation en eau, qui entraînaient un déclin du nombre de grues de Sibérie migratrices. Malgré les mesures prises pour y remédier, la situation restait préoccupante et le Comité a chargé l'IUCN de continuer à assurer un suivi de l'état de conservation de ce bien.

Galapagos (Equateur)

Le Comité a noté que ce site était l'objet de deux différents types de menaces : d'une part une capture intensive de quelque 40.000 requins avait été effectuée par des pêcheurs japonais, coréens et de Taiwan dans les eaux adjacentes du site; cette pêche avait été arrêtée à la suite des protestations d'organismes internationaux, mais l'efficacité de l'interdiction restait incertaine ; la pression touristique sur le site s'était, d'autre part, considérablement accrue et dépassait largement la capacité d'accueil estimée pour le parc.

Le Comité s'est félicité que des mesures soient envisagées pour remédier à ces menaces ; les autorités de l'Equateur avaient en effet indiqué que la partie marine entourant le parc national serait proposée pour inscription sur la liste du patrimoine mondial en 1991, ce qui devrait permettre de renforcer la protection des eaux adjacentes. En outre, une étude sur les effets du tourisme et les moyens de les combattre était en cours grâce à un soutien du Fonds du patrimoine mondial et les résultats de cette étude seraient connus dans la première moitié de 1991. Le Comité a demandé au Secrétariat et à l'IUCN de continuer à assurer le suivi de l'état de conservation de ce bien.

Parc national Olympique (Etats-Unis)

Le Comité a noté avec satisfaction que les autorités des Etats-Unis avaient proposé d'inclure la bande côtière dans les limites du bien inscrit en 1981, conformément à la demande du Comité.

Parc national des Volcans d'Hawaï (Etats-Unis)

Le Comité s'est félicité des progrès constatés par l'UICN dans l'état de conservation et dans la gestion de ce bien.

Parc des Rocheuses canadiennes (Canada)

Le Comité a noté avec satisfaction que les autorités du Canada avaient proposé d'inclure dans le bien inscrit en 1984, les Parcs provinciaux du Mont Robson, de Hamber et de Assiniboine, conformément à la demande du Comité.

La Amistad-Talamanca (Costa Rica)

Le Comité a rappelé la nécessité de réexaminer les limites de ce site, pour en exclure les zones que n'étaient pas de valeur universelle exceptionnelle et l'étendre aux Parcs nationaux de Talamanca et de Chirripo. Le Comité a demandé au Secrétariat de saisir les autorités du Costa Rica pour leur suggérer de fixer des nouvelles limites de ce bien, en réponse aux suggestions de l'UICN.

Réserve de la biosphère de Rio Platano (Honduras)

Le Comité a noté que les autorités du Honduras avaient soumis au Secrétariat une proposition d'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Le Comité n'a toutefois pu statuer sur cette proposition, en l'absence de demande d'assistance internationale pour ce bien, conformément à l'article 11.4 de la Convention. Le Comité a en conséquence encouragé les autorités du Honduras à élaborer une telle demande et à la présenter dans les meilleurs délais.

Parc national de la Garamba (Zaïre)

Le Comité s'est félicité de l'amélioration notable de l'état de conservation de ce bien, dont les autorités du Zaïre s'apprétaient à demander qu'il soit rayé de la Liste du patrimoine mondial en péril. Le Comité a souhaité continuer à être informé de l'état de conservation du bien, qui faisait l'objet d'un important projet de réhabilitation appuyé par un consortium de donateurs, dont le Fonds du patrimoine mondial.

Parc national de Kahuzi-Biega (Zaïre)

Le Comité a noté avec préoccupation le projet de construction d'une grande route sur le tracé d'une ancienne route à très faible circulation à travers ce parc. Si une telle route était construite, elle deviendrait la principale voie de liaison entre les régions à forte densité des grands lacs d'Afrique centrale et la partie navigable du fleuve Zaïre. Le Comité a noté qu'il existait une solution alternative de tracé au nord du parc de Kahuzi-Biega et a demandé qu'une étude comparative des impacts des deux tracés soit effectuée. Le Comité a

chargé le Secrétariat de saisir les autorités du Zaïre ainsi que l'Agence allemande d'aide au développement (KWF) pour leur faire part de cette demande et de faire rapport sur cette question au Bureau à sa prochaine session.

26. En outre, le représentant de la France a présenté un rapport, conformément au souhait du Bureau à sa dernière session, sur les problèmes de l'ensablement du Mont Saint-Michel et de sa baie. Le Comité a noté avec satisfaction les travaux envisagés pour lutter contre l'ensablement, notamment la destruction de la digue d'accès au Mont et des parkings actuels et son remplacement par une passerelle permettant le rétablissement de la circulation des eaux. Le Comité a souhaité encourager les autorités françaises à mettre en oeuvre ces travaux dans les meilleurs délais.

27. Enfin, le représentant du Sénégal a informé le Comité qu'un projet financé sur des fonds bilatéraux allait être mis en oeuvre au parc national de Djoudj afin d'améliorer la gestion de ce bien et la maîtrise du niveau des eaux.

X. ACTIVITES PROMOTIONNELLES

28. Le Comité a félicité le Secrétariat pour les nombreuses activités menées en 1990 et présentées dans le document CC-90/CONF.004/5, qui avaient en particulier porté sur la réalisation et la diffusion de matériel d'information sur la Convention, sur la production de films et de reportages sur les sites du patrimoine mondial et sur l'organisation d'expositions dans des Etats parties ou non parties à la Convention.

29. S'agissant de la diffusion de video-cassettes, le Comité a noté que la diffusion non commerciale était assurée par le réseau de distribution de l'Unesco mais que la diffusion commerciale posait un certain nombre de problèmes de droits qui étaient à l'étude avec les compagnies de production intéressées.

30. En ce qui concerne les publications, le Comité a pris acte des efforts du Secrétariat pour améliorer le contrôle de la qualité de la série des livres pour la jeunesse co-publiée par l'Unesco et, plus généralement, de ce qu'un plan général de publications serait soumis par le Secrétariat à la prochaine session du Bureau.

31. La nécessité de décentraliser les activités de promotion dans les Etats parties a, à nouveau, été soulignée ; à cet égard, plusieurs intervenants ont fait état d'activités menées ou prévues dans leur pays, telles que la réalisation d'une exposition itinérante sur les sites du patrimoine mondial en Allemagne, la production d'une brochure sur les sites inscrits en Turquie, la publication de deux livres ou le lancement d'une rubrique sur le patrimoine mondial dans des hebdomadaires en Bulgarie. Le Comité a également noté avec satisfaction la publication d'une édition de 250 pages illustrée, en versions bulgare, anglaise et russe, sur les biens culturels de Bulgarie.

32. Le Comité a approuvé les propositions présentées par le Secrétariat pour l'année 1991, et a été d'avis que l'essentiel de ces activités devait porter sur la préparation du 20ème anniversaire, en 1992, de

l'adoption de la Convention du patrimoine mondial.

XI. PREPARATION DU VINGTIEME ANNIVERSAIRE DE L'ADOPTION DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL

33. Le Comité a noté avec satisfaction les propositions présentées par le Secrétariat dans le document CC-90/CONF.004/6 qui portaient sur deux exercices distincts destinés à commémorer le 20ème anniversaire de l'adoption de la Convention: une évaluation de la mise en oeuvre de la Convention et la préparation d'une stratégie pour l'avenir d'une part, des manifestations promotionnelles destinées à faire mieux connaître la Convention, d'autre part.

34. Le Comité a estimé que, bien qu'il s'agisse de deux exercices distincts, il y avait un grand mérite à les considérer comme complémentaires afin que l'année 1992 soit placée à la fois sous le signe de la réflexion et de la commémoration.

35. En ce qui concerne l'évaluation de la mise en oeuvre de la Convention, le Comité a insisté pour que l'exercice soit orienté vers la prospective et non cantonné à une réflexion sur le passé, afin qu'il débouche sur une stratégie pour la mise en oeuvre de la Convention dans les dix ans à venir. Cette stratégie devrait porter aussi bien sur la notion du patrimoine mondial et sa définition que sur les moyens de mieux assurer la protection des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

36. Pour mener à bien cette réflexion, la contribution des Etats parties a été jugée fondamentale, et le Comité a félicité le Secrétariat d'avoir adressé à tous les Etats une circulaire qui leur proposait un cadre de travail.

37. Le Comité a accepté la proposition du Secrétariat de faire appel à un consultant pour préparer, en coopération avec l'ICOMOS, l'ICCROM et l'UICN, une synthèse qui serait soumise à un petit groupe d'experts au début de l'année 1992.

38. En ce qui concerne les manifestations promotionnelles, le Comité a accepté les propositions du Secrétariat visant à développer des activités au niveau régional et national, et à organiser au siège de l'Unesco une série d'activités autour du thème du patrimoine mondial, en étroite collaboration avec les Etats membres de l'Unesco.

39. Pour ce qui concerne les activités hors siège, le Secrétariat a lancé un appel aux membres du Comité pour qu'ils mobilisent des ressources dans ce but. Le Comité a enregistré avec satisfaction plusieurs propositions préliminaires de ses membres.

40. Parlant au nom de l'ALECSO, le représentant de la Tunisie a informé le Comité que cette Organisation serait prête à organiser une réunion régionale d'information à l'occasion de ce 20ème anniversaire.

41. Le Comité a également insisté sur l'utilité qu'il y avait à orienter les activités vers la recherche de sponsoring en faveur du fonds du patrimoine mondial, en mettant davantage en valeur l'image de

marque du patrimoine mondial.

42. Le Comité a aussi recommandé que soient développées des activités destinées aux jeunes, tant au siège de l'Unesco que dans les pays. Le Comité a également demandé au Secrétariat de produire, à l'occasion du 20ème anniversaire, une série spéciale de vidéos-cassettes constituée par une sélection des extraits de films déjà réalisés, et qui devrait être diffusée à faible prix.

43. Le représentant de l'UICN a rappelé au Comité qu'en 1992 se tiendrait le 4ème Congrès international des parcs au Venezuela, au cours duquel une large place serait faite au rôle de la Convention du patrimoine mondial pour la protection du patrimoine naturel.

44. Le Comité a été d'avis qu'il conviendrait que la prochaine Conférence générale de l'Unesco en 1991 adopte une résolution encourageant les Etats membres de l'Organisation, qu'ils soient ou non parties à la Convention, à coopérer pleinement à la célébration de cet anniversaire en menant des activités dans leur pays.

45. Enfin, le représentant des Etats-Unis a fait part au Comité du désir de son gouvernement d'accueillir la session élargie du Comité prévue en 1992 et il a indiqué que cette invitation serait confirmée officiellement en 1991.

XII. DEMANDES D'ASSISTANCE INTERNATIONALE

46. Le Comité a pris connaissance du document préparé sur ce point par le Secrétariat et l'a félicité pour la clarté de la présentation des requêtes qui lui étaient soumises. Tenant compte des recommandations de son Bureau, le Comité a décidé d'approuver les demandes suivantes :

A - Coopération technique

BIENS CULTURELS

1. Zone de conservation de Ngorongoro
(République-Unie de Tanzanie)

US\$49.782

Achat d'une Land Rover et d'un équipement radio pour le site archéologique et paléontologique d'Olduvai.

2. Monastère de Studenica (Yougoslavie)

US\$51.000

Achat d'équipement informatique, photographique et d'équipement pour la restauration des peintures murales. S'agissant de ce site, le Comité a pris acte avec satisfaction des assurances fournies par les autorités yougoslaves selon lesquelles aucune construction de barrage à proximité du monastère ne viendrait mettre en péril la valeur exceptionnelle de ce site.

3. Site archéologique de Delphes (Grèce) US\$50.000

Achat d'un appareil sableur et de sept déshumidificateurs destinés à la restauration d'objets provenant du site et placés dans le musée de Delphes. A cet égard, le Comité s'est interrogé sur l'opportunité de répondre favorablement aux requêtes concernant la conservation de biens mobiliers provenant de sites archéologiques, et il a demandé au Secrétariat d'élaborer un projet de décision sur cette question en vue de son insertion dans les Orientations, afin que les limites d'octroi de fonds pour les biens mobiliers provenant de sites archéologiques protégés par la Convention du patrimoine mondial soient clairement définies. Ce projet de décision devra être présenté au Bureau et au Comité à leurs prochaines sessions.

4. Tombouctou (Mali) US\$45.138

Consolidation de la mosquée de Djingareiber et amélioration des systèmes d'évacuation des eaux pluviales en terrasse. Désensablement des murs et de la cour intérieure de la mosquée de Sankoré, et mise en place de bornes de dissuasion pour éloigner le trafic routier.

5. Colloque international sur "La Sauvegarde des ensembles historiques urbains en période d'évolution" (Canada) US\$26.000

Publication des actes du Colloque

BIENS NATURELS

1. Parc national de La Amistad (Panama) US\$50.000

Dans le cadre de la mise en oeuvre du plan de gestion, financement de la construction de trois postes de garde, achat d'équipement de terrain et matériel destiné aux activités d'éducation à l'environnement; organisation de séminaires de formation pour les gardes du parc.

2. Parc national de la Salonga (Zaïre) US\$60.000

Renforcement de la protection du parc grâce à la construction d'infrastructures (postes de gardes, débarcadère) et à l'achat d'un véhicule tout terrain et de petit équipement.

3. Parc national de La Amistad-Talamanca (Costa Rica) US\$50.000

Le Comité a approuvé cette demande sous deux conditions : que les autorités du Costa Rica fassent rapport sur l'achèvement des projets d'assistance au titre du Fonds du patrimoine mondial antérieurs et que les limites de ce bien soient revues conformément aux recommandations de l'UICN. Le Comité a chargé le Bureau à sa prochaine session d'examiner si ces deux conditions étaient remplies avant d'octroyer au Costa Rica l'assistance appropriée.

47. En ce qui concerne le Parc national de Banc d'Arguin (Mauritanie), le Comité a noté qu'une demande de coopération technique avait été soumise au Secrétariat mais que celle-ci nécessitait une reformulation. Il a souhaité encourager les autorités de Mauritanie à reformuler cette demande pour soumission au Bureau à sa prochaine session.

B - Formation

1. Cours international sur les techniques de conservation de la pierre (ICCROM-UNESCO) US\$40.000

Participation au cours, qui se déroulera à Venise en mai et juin 1991, de 12 boursiers de pays en voie de développement, et contribution financière aux frais d'honoraires et de voyage des professeurs.

2. Cours régional de formation pour la conservation de peintures murales (ICCROM) US\$40.000

Frais d'honoraires et de voyage de cinq professeurs et participation de 16 boursiers, restaurateurs originaires de pays d'Asie du Sud et du Sud-Est, à un cours qui aura lieu à Lucknow (Inde)

3. Stage de formation sur la conservation des ressources naturelles et la gestion des zones protégées (France-Cameroun) US\$30.000

Le Comité a approuvé cette demande pour un montant de US\$30.000 (au lieu de US\$36.000 demandés) et a souhaité que ce stage bénéficie à un nombre plus élevé de participants africains.

XIII. ETAT DES COMPTES DU FONDS DU PATRIMOINE MONDIAL ET BUDGET POUR 1991

48. Le Comité a examiné le document CC-90/CONF.004/8 dans lequel lui étaient présentés l'état des contributions au Fonds du patrimoine mondial pour les exercices 1981-1983, 1984-1985, 1986-1987, 1988-1989 et 1990-1991, l'état des comptes pour la période financière 1988-1989 ainsi que l'état de mise en oeuvre des projets d'assistance internationale approuvés en 1989 et 1990. Lui étaient également présentés l'état du budget approuvé pour 1990 ainsi qu'une estimation pour le budget de 1991.

49. Tenant compte des recommandations formulées par le Bureau, le Comité a décidé d'adopter pour 1991 le budget suivant :

	US\$
Assistance préparatoire	150.000
Coopération technique	600.000
Formation	500.000
Assistance d'urgence	100.000
Activités promotionnelles	250.000
Services consultatifs	
. UICN	150.000
. ICOMOS	200.000
. Etude globale (y compris l'étude sur les sites fossilifères : 20.000 \$)	70.000
Voyages experts des PMA du Comité	20.000
Assistance temporaire au Secrétariat	190.000
3% réserve pour imprévus	70.000

TOTAL	2.300.000
	=====

XIV. ETUDE GLOBALE

50. Le Secrétariat a présenté son rapport et le travail volontaire du délégué bulgare (Étude sur les biens du Moyen-Age dans les Balkans) ainsi que des deux experts détachés par le ministère de la Culture de la Grèce pour une durée d'un mois (trois études mises à la disposition du Comité). Ces trois études, sur le monde grec-hellénistique et les cultures corrélatives, sur le monde romain et les cultures corrélatives et sur le monde byzantin et les cultures corrélatives, se fondaient sur un examen des sites déjà inscrits sur la Liste, de ceux portés sur les listes indicatives, ainsi que des sites proposés par les experts pour

comblent des lacunes. Dans le cas des cultures romaines, un tableau avait été préparé, qui définissait la nature des sites, leur époque et leur emplacement. La totalité de ces trois dossiers, ainsi que d'autres documents préparés par le Secrétariat, a été décrite et mise à la disposition des délégués pour consultation. Le Secrétariat a invité les délégations à lui faire connaître des bibliographies pouvant aider à la poursuite de l'étude.

51. Le Comité a félicité les experts grecs et bulgares pour l'étude approfondie qu'ils ont faite des zones en question, laquelle étude a été qualifiée comme étant d'une grande qualité et même d'élégance, et il les a remerciés d'avoir participé à l'étude.

52. Des cadres s'appliquant à l'étude des monuments historiques nationaux avaient été élaborés aux États-Unis et au Canada et un des délégués a offert de mettre ces cadres, ainsi qu'un aperçu de leur méthodologie, à la disposition du Secrétariat. Un autre délégué a souligné l'importance d'adopter une approche mixte temporelle, culturelle et thématique. Il a été proposé d'inclure les paysages dans l'étude globale.

53. Une autre déléguée, en indiquant son appréciation du travail effectué, a mentionné que son pays s'efforcera de contribuer à la poursuite de l'étude. Le Secrétariat a expliqué qu'il comptait poursuivre les efforts en établissant en priorité le cadre avec l'aide d'experts des différentes régions, et il a été souligné qu'un montant avait été affecté à cette fin dans le budget. La contribution possible d'experts d'États parties a été très bien accueillie, et, dans les cas où une telle contribution serait impossible, le Secrétariat apprécierait néanmoins recevoir des noms d'experts à qui il pourrait s'adresser pour travailler au projet.

54. Un autre délégué a souligné qu'il ne s'agissait pas seulement de produire le cadre, mais que celui-ci devrait être étudié attentivement. Il faudrait prévoir assez de temps et d'argent pour effectuer les études requises, qui ne devraient pas être réalisées à la hâte, mais faire plutôt l'objet d'une réflexion approfondie. De plus, il est important que des experts des États parties fournissent de la documentation pour l'étude, étant donné que beaucoup d'informations existent dans des langues non facilement accessibles.

55. Un autre expert a suggéré de consulter un spécialiste de l'Institut fondamental de l'Afrique Noire, et le Secrétariat a mentionné que des discussions au sujet du projet avaient déjà eu lieu avec M. Konare, président du Conseil international des musées, historien et archéologue.

56. Le Comité a remercié le Secrétariat pour le travail accompli relativement au projet.

57. Le Comité a également noté que l'étude sur les sites géologiques menée par le Programme international de corrélation géologique de l'Unesco avec l'Union internationale pour les sciences géologiques avait permis de dresser une liste indicative globale préliminaire des sites géologiques de valeur universelle exceptionnelle. Cette liste serait revue au début de 1991 par un groupe d'experts qui devait se

réunir à l'Unesco. Les résultats de l'étude seraient ensuite finalisés et disponibles pour la prochaine session du Comité du patrimoine mondial.

XV. QUESTIONS DIVERSES

Représentation équitable des différentes régions et cultures du monde

58. Le Comité a examiné le document portant sur la représentation équitable (CC-90/CONF.004/INF.4). Le Secrétariat a indiqué qu'il avait suivi la question de près au cours des années et qu'il était difficile de faire plus de propositions puisque la décision ultime relève du Comité.

59. S'agissant du paragraphe 5(iii), le Secrétariat a fait valoir qu'il pourrait être difficile pour les États d'indiquer au moment où ils posent leur candidature les noms des experts qui les représenteraient pour la durée de leur mandat. Conscient de ce problème et de la nécessité d'assurer la souplesse du système, le Comité a convenu de soumettre à l'Assemblée générale les propositions contenues dans le paragraphe 5, sauf celle qui concerne les noms des experts.

Renseignements sur la région de Béring

60. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a attiré l'attention du Comité sur l'établissement, par les gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, d'un Groupe de travail sur la conservation et la gestion du patrimoine. Le Groupe de travail venait de terminer un rapport conjoint sur l'important patrimoine naturel et culturel que se partagent les deux pays dans la région de Béring, rapport dont le Comité a reçu des copies.

61. Le Rapport a été entériné en juin 1990 par les présidents des Etats-Unis et de l'URSS, qui ont fait une déclaration en faveur de la poursuite de la coopération en vue de la création d'un parc international américano-soviétique.

62. Rappelant les résolutions de l'Assemblée générale de l'UICN de 1988 et 1990, qui encourageaient les deux gouvernements à envisager également de proposer conjointement l'inscription de la région sur la Liste du patrimoine mondial, le représentant des États-Unis et l'observateur de l'URSS ont confirmé l'intérêt de leurs gouvernements pour faire éventuellement une proposition d'inscription conjointe.

63. Le Comité a félicité les deux gouvernements pour cette initiative.

Autres questions

64. Le Comité a chargé le Secrétariat de préparer son rapport à la Conférence générale. Ce rapport sera soumis à sa quinzième session au Bureau qui est autorisé à l'approuver.

65. Le Bureau a tenu une session spéciale pendant le Comité et s'est

réuni à quatre reprises afin d'examiner les propositions d'inscription pour lesquelles un complément d'information avait été demandé; il a procédé également à l'étude des demandes de coopération technique ainsi qu'à l'examen du budget pour 1991.

66. Le Secrétariat a appelé l'attention du Comité sur une décision prise à la treizième session du Comité, selon laquelle "les Etats parties ayant un arriéré de paiement pour l'exercice biennal considéré ne seraient pas en mesure d'obtenir une assistance internationale financée par le Fonds, sinon dans des circonstances exceptionnelles ou en cas d'urgence." Le Comité avait demandé au Secrétariat de modifier en ce sens les Orientations. Le Secrétariat a expliqué au Comité que, volontairement, il ne s'était pas acquitté de cette tâche, la pratique ayant démontré au cours de 1990 que la décision du Comité telle qu'elle avait été formulée était trop ambiguë pour en permettre une claire interprétation et mise en oeuvre. Le Comité a reconnu qu'il s'agissait là d'un problème à résoudre dès que possible, étant entendu qu'il fallait agir avec cohérence, sans pour autant sanctionner des sites mis en péril par une situation d'urgence. En conséquence, le Comité a demandé au Secrétariat de préparer sur cette question une proposition qui servira de base à une réflexion du Bureau à sa prochaine session.

67. Le Comité a souhaité confirmer sa décision prise en 1989 de financer la participation d'experts des pays les moins avancés (PMA), membres du Comité, aux sessions du Comité et du Bureau. Il a tenu à spécifier que cette décision devait être appliquée de manière très stricte, et que la prise en charge des frais de participation ne pouvait être justifiée que pour la participation exclusive d'experts de la conservation de la nature ou de la culture, aux sessions.

68. Le représentant du Canada a informé le Comité des problèmes que pouvait poser l'inclusion d'un site précédemment inscrit dans un site plus vaste comme, dans son pays, le site de Burgess Shale, dont l'importance scientifique était universellement reconnue, qui faisait désormais partie du Parc des Rocheuses canadiennes et, par conséquent, n'était plus identifié en tant que tel sur la Liste du patrimoine mondial. Le Comité a rappelé que ce problème se posait aussi pour d'autres biens dont l'importance, toutefois, se trouvait ainsi renforcée.

XVI. DATE ET LIEU DES PROCHAINES SESSIONS DU BUREAU ET DU COMITE

69. La quinzième session du Bureau du Comité aura lieu à Paris du 17 au 21 juin 1991. A titre exceptionnel, elle durera cinq jours au lieu de quatre, étant donné l'ordre du jour particulièrement chargé de cette session au cours de laquelle le Bureau devra, notamment, examiner la question de l'adoption de nouveaux critères pouvant permettre l'examen des paysages culturels pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

70. Le Secrétariat a informé le Comité que le gouvernement de la Grèce lui avait fait part de son intention d'inviter le Comité à tenir sa dix-septième session, en 1993, dans son pays. A cet égard, le Secrétariat a fait remarquer au Comité que le mandat de la Grèce au

Comité du patrimoine mondial prendrait fin en 1991, et qu'il fallait attendre le résultat des élections à la prochaine Assemblée générale, en 1991, pour savoir si le mandat de la Grèce au Comité serait renouvelé. En effet, seul un Etat membre du Comité pouvait inviter le Comité à tenir une session dans son pays, conformément à son Règlement intérieur.

71. Au nom de son gouvernement, le délégué de la Tunisie a invité le Comité à tenir sa quinzième session, en 1991, à Carthage. Il a souligné que, depuis 1979, aucune session du Comité ne s'étant tenue dans l'aire culturelle arabe, il s'agissait là d'une occasion importante de marquer l'universalité inhérente aux objectifs de la Convention. Les membres du Comité ont accepté avec enthousiasme cette généreuse invitation. Le Secrétariat, quant à lui, s'est déclaré d'autant plus heureux de cette invitation qu'elle permettrait de célébrer conjointement le succès de la campagne internationale dont Carthage avait fait l'objet. Il a toutefois fait remarquer que, selon le Règlement intérieur, cette proposition serait soumise à l'approbation du Directeur général et que cette invitation ne devrait entraîner aucun coût supplémentaire. La quinzième session du Comité pourrait ainsi avoir lieu à Carthage dans la deuxième semaine du mois de décembre 1991.

XVII. CLOTURE DE LA SESSION

72. Au nom du Comité, la présidente, Madame Cameron, a remercié le Rapporteur et le Secrétariat de leur efficacité. Elle a également salué le travail accompli par les services responsables du Parc national de Banff et du Ministère de l'environnement qui avaient largement contribué, grâce à leur admirable coopération, à la bonne marche des travaux du Comité. Elle a remercié également chacun d'avoir pris part à cette quatorzième session du Comité, dont la tenue à Banff avait été un véritable honneur pour le Canada. Elle a, enfin, déclaré la session close.

Distribution limited
Distribution limitée

CC-90/CONF.004/INF.2
Banff, le 11 decembre 1990

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE/UNITED NATIONS EDUCATIONAL
SCIENTIFIC AND CULTURAL ORGANIZATION

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION
DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL/
CONVENTION CONCERNING THE PROTECTION OF THE WORLD
CULTURAL AND NATURAL HERITAGE

Comite du patrimoine mondial/World Heritage Committee

Quatorzieme session/Fourteenth Session

(Banff, Alberta, Canada, 7-12 decembre 1990)/
(Banff, Alberta, Canada, 7-12 December 1990)

LISTE DES PARTICIPANTS/
LIST OF PARTICIPANTS

I. ETATS MEMBRES DU COMITE/STATES MEMBERS OF THE COMMITTEE

BRESIL/BRAZIL

Mr. Igor Torres-Carrilho
Director of Cultural Affairs
Ministry of External Relations
Esplanada dos Ministerios
BRASILIA DF 70000

Mr. Lauro Cavalcanti
Director for Promotion
Brazilian Institute of Cultural Heritage (IBPC)
Av. Rio Branco 46
RIO DE JANEIRO

Mrs. Judith Cortesao
Assessor to the Cabinet of the Secretary
for the Environment
SQN. 108A/606
BRASILIA DF

BULGARIE/BULGARIA

Mrs. Magdalina Stantcheva
Assistant Professor
University of Sofia
Vladost 1 bloc 5, III appt. 55
SOFIA 1787

CANADA

Dr. Christina Cameron
Director-General
National Historic Parks and Sites
Canadian Parks Service
Environment Canada
10 Wellington Street
HULL K1A 0H3

Mr. Guy Bussiere
Director
Plein Air et Parcs
150 Blvd. St Cyrille
QUEBEC, QC

Mr. Dave Chabillon
A.D.M. Alberta Park Service
7th Floor, Standard Life Centre
10405 Jasper Avenue
ALBERTA T5J 3N4

Mr. Louis Dumas
Director of Communications, Quebec
2 rue des Jardins
QUEBEC G1R 459

Ms. Linda Eaglespeaker
Head-Smashed-In Buffalo Jump
P.O. Box 1977
FORT MACLEOD, Alberta

Mr. Steve Langdon
Superintendent of Nahanni National Park
Canadian Parks Service
Box 300
FORT SIMPSON, NWT

Mr. Brent Liddle
Superintendent of Kluang National Park Reserve
Haines JCT
YUKON Y0B ILO

Mr. Bill Milliken
Director of Communications
Canadian Parks Service
10 Wellington Street
HULL K1A OH3

Mr. Mark Rasmussen
Co-ordinating Director
Historical Resources Division
Alberta Culture and Recreation
8820-112 Street
EDMONTON
Alberta TGG 208

Dr. Ian D. Rutherford
Acting Assistant Deputy Minister
Canadian Parks Service
10 Wellington Street
HULL, Quebec K1A Oh3

Mr. Terry Smythe
Historical Research Branch
National Historic Parks and Sites
Canadian Parks Service
OTTAWA, Ontario K1A DH3

Ms. Anita Szlazak
Director-General
Programme Management
Canadian Parks Service
OTTAWA K1A OH3

Ms. Lorraine Thorsrud
Executive Member
Canadian National Commission for Unesco
OTTAWA

Mr. Robert Wenman
Member of Parliament, Fraser Valley East
235 Confederation Building
OTTAWA, Ontario

Mr. Norman S. White
UNIFAR Environment Committee
Box 2064
INNISFAIL, Alberta TOM1 AO

COLOMBIE/COLOMBIA

Mme Marta Garces
Deputy Director
COLCULTURA-World Heritage
Cl. 9 No. 8-31
BOGOTA

ETATS-UNIS D'AMERIQUE/UNITED STATES OF AMERICA

Mr. Knute Knudson
Deputy Chief-of-Staff
Department of the Interior
Postal stop 6130
1849 C Street
NW WASHINGTON, DC 20240

Mr. James Chamberlin
Deputy Director
Office of Ecology, Health and Conservation
US Department of State
(OES/EHC)
WASHINGTON, DC 20520

Mr. Blaine Cliver
Chief, Preservation Assistance Division
National Park Service
1100 L St. NW
WASHINGTON DC 20005

Mr. Richard Cook
Chief, Intergovernmental Affairs
Office of International Affairs
National Park Service
WASHINGTON, DC 20240

Mr. William P. Gregg
Man and Biosphere Programme Co-ordinator
National Park Service (490)
P.O. Box 37127
WASHINGTON DC 20013-7127

FRANCE

Mme Françoise Berce
Conservateur general du patrimoine
Ministere de la culture et de la communication
121 Av. Philippe Auguste
75011 PARIS

M. Marcel Jouve
Charge de mission pour les affaires internationales
Direction de la protection de la nature
Ministere de l'Environnement
14 Blvd. du General Leclerc
92524 NEUILLY-SUR-SEINE Cedex

Mr. Jean-Pierre Maillard
Charge de Mission pour le Projet du Mont Saint-Michel
DDE de la Manche
50009 SAINT-LO Cedex

GRECE/GREECE

Mr. Yannis Touratsoglou
Ephore of Antiquities
Numismatic Museum
Tossitsa 1
ATHENS

INDONESIE/INDONESIA

Mr. Uka Jjandrasasmita
Director
Protection and Development of Historic and
Archaeological Heritage
Ministry of Education and Culture
Cilacap St. 4
348272 JAKARTA

Mr. Djamari
Directorate General of Forest Protection
& Nature Conservation
15 Jhanda, BOGOR

ITALIE/ITALY

Mrs. Licia Vlad Borrelli
Ministero Beni Culturali e Ambientali
22 via di S. Michele
00153 ROME

Mr. Stefano Gatti
Ministry of Foreign Affairs
ROME

MEXIQUE/MEXICO

Dr. Salvador Diaz-Berrio
Deputy Director for Technical Assistance
National Institute for Anthropology and History
Cordoba 45
MEXICO 06700 D.F.

PEROU/PERU

Mr. Jaime Pomareda
Concul General of Peru
1770-505 Burrald Street
VANCOUVER BC

REPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE/UNITED REPUBLIC OF TANZANIA

Dr. Simon A.C. Waane
Director of Antiquities
Ministry of Education and Culture
P.O. Box 2280
DAR-ES-SALAAM

SENEGAL

Mr. Seydina Sylla
Directeur
Direction des Parcs Nationaux
BP 5135
DAKAR-Fann

Mr. Hadj Mbaye Bassine Dieng
Directeur du patrimoine historique et ethnographique
Ministere de la Culture et Communication
BO 4001
DAKAR

THAILANDE/THAILAND

Mr. Adul Wichiencharoen
Chairman, National Committee of Cultural and
Natural Heritage
1056/3, Nakoruchaisri Road
BANGKOK

Ms. Ratana Lukanawarakul
Forest Technical Officer
National Park Division
Royal Forest Department
BANGKOK 10900

Mr. Manit Siriwan
Office of the National Environment Board
23, 501 Phahoryothin Road
BANGKOK

TUNISIE/TUNISIA

Mr. Azedine Beschaouch
President
Carthage National Foundation
TUNIS

II. ORGANISATIONS PARTICIPANT A TITRE CONSULTATIF/
ORGANIZATIONS ATTENDING IN AN ADVISORY CAPACITY

CONSEIL INTERNATIONAL DES MONUMENTS ET DES SITES/
INTERNATIONAL COUNCIL ON MONUMENTS AND SITES (ICOMOS)

Mr. Herb Stovel
Secretary General
c/o 75 rue du Temple
75003 PARIS

Mr. Leon Pressouyre
Vice-President
Co-ordinator for the Convention
75 rue du Temple
75003 PARIS

Ms. Regina Durieghello
Assistant Co-ordinator
75 rue du Temple
75003 PARIS

ALLIANCE MONDIALE POUR LA NATURE (UICN)/
WORLD CONSERVATION UNION (IUCN)

Mr. James W. Thorsell
Executive Officer
Commission on National Parks and other Protected Areas (CNPPA)
Avenue de Mont-Blanc
GLAND, Switzerland

CENTRE INTERNATIONAL D'ETUDES POUR LA CONSERVATION ET LA
RESTAURATION DES BIENS CULTURELS (ICCROM)/INTERNATIONAL CENTRE
FOR THE STUDY OF THE PRESERVATION AND THE RESTORATION OF
CULTURAL PROPERTY (ICCROM)

Mr. Jukka Jokilehto
Assistant Director
Co-ordinator of Training in Architectural Conservation
V. di S. Michele
00153 ROME

III. OBSERVATEURS/OBSERVERS

A. 1. AUTRES ETATS PARTIES A LA CONVENTION DU PATRIMOINE
MONDIAL/OTHER STATES PARTIES TO THE WORLD HERITAGE
CONVENTION

ALLEMAGNE/GERMANY

Mr. Hartmut Dorgerloh
Conservator of Historical Monuments
Brandenburgisches Landesamt fuer Denkmalpflege
Bruederstr. 13
0-1020 BERLIN

Mr. Hans Caspary
Conservator of Historical Monuments
Landesamt fuer Denkmalpflege
Gottelmannstr. 17
D-6500 MAINZ

BURKINA FASO

Mr. B. Leandre
Ambassador to Canada
48 Range Road
OTTAWA, Ont. K1N 854

CHINE (REPUBLIQUE POPULAIRE DE)/CHINA (PEOPLE'S REPUBLIC OF
CHINA)

Mr. Chongli Zhang
Deputy Secretary-General of the Chinese National
Commission for Unesco
State Education Commission
37 Damucanghutong, Xidan
BEIJING

FINLANDE/FINLAND

Ms. Margaretha Ehrstrom
Secretary for Cultural Affairs
Finnish National Commission for Unesco
P.O. Box 293
SF 00171 HELSINKI

REPUBLIQUE DE GUINEE/REPUBLIC OF GUINEA

Mr. Abdoulaye Cherif Coumbassa
National Director of the Environment
B.P 3118
CONAKRY

PHILIPPINES

Ms. Eufronia Recaido
Philippines Consul General
470 Granville Street
VANCOUVER B.C. V6C IV5

REPUBLIQUE DOMINICAINE/DOMINICAN REPUBLIC

Mr. Esteban Prieto Vicioso
Director Cultural Heritage
Atarazana No.2
SANTO DOMINGO

ROUMANIE/ROMANIA

Mr. Serban Popescu-Dolj
Directeur general adjoint de la Direction
generale Memoire culturelle
Ministere de la culture
P. Presei Libere NR1
BUCHAREST

SAINT SIEGE/HOLY SEE

S. Exc. Mgr. Ernesto Gallina
Apostolic Nuncio
Vatican City
ROME

Mgr. Pedro Lopes Gallo
President of Tribunal
150 Robson Street
VANCOUVER B.C.

TURQUIE/TURKEY

Mr. Emre Madran
Adviser to General Directorate for Presentation
of Cultural and Natural Heritage
Kultur ve Tabiat Varliklarini
Koruma Genel Mud
Ulus - ANKARA

UKRAINE (REPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIETIQUE D')/UKRAINIAN SOVIET
SOCIALIST REPUBLIC

Mr. Alexander P. Demyanyuk
First Secretary
Ukrainian SSR Commission for Unesco
15 K. Liebnecht Str.
KIEV 252024

UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES (URSS)/UNION OF
SOVIET SOCIALIST REPUBLIC (USSR)

Mr. Igor Danilov
Counsellor, Cultural and Communication Department
USSR Unesco National Commission
Kalinina Str.9
MOSCOW

Mr. Vjatcheslav Morgatchev
Chief of the All-Union State
Inspection on Protection and Use of Historic
and Cultural Monuments
Rostovskai Nab. 3-22
119121 MOSCOW

YUGOSLAVIE/YUGOSLAVIA

Mr. Srdjan Djuric
Head, Information Department
Institute for the Protection of Monuments
Karadjordeva 7
11080 ZEMUN

A. ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES / NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS

Nature Conservation Society of Japan
Mr. Makoto Numata
2-8-1 Toranomom
Minato-ku 105
TOKYO, Japan

IV. SECRETARIAT

Mrs. Anne Raidl
Director
Division of Physical Heritage

Mr. B. von Droste
Director
Division of Ecological Sciences

Ms. Lyndel V. Prott
Chief, International Standards Section
Division of Physical Heritage

Ms. Breda Pavlic
Unesco Representative to Canada
56 rue Saint-Pierre
QUEBEC (P.Q.) G1K 4A1

Mr. Alexander Andreyev
Chief, Interpretation Division

Ms. Mireille Jardin
Division of Ecological Sciences

Ms. Chantal Lyard
Division of Physical Heritage

Mrs. Jane Degeorges
Division of Ecological Sciences